

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
4 mars 2025
N°02**

L'an deux mil vingt-cinq le 4 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 25 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 16

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; et Messieurs GALLINARO André ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; MOUGNIBAS Jean-Claude ; HERAIL Nicolas ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée ; STEFANO Frédéric

Pouvoirs : Mme NICOLA Dominique a donné pouvoir à Mme DURIN-ZAGO Céline
M. HINAUX Alain a donné pouvoir à M. GALLINARO André ;
M. CESCHIN Jérémie a donné pouvoir à M. OF Jacques ;
M. ROUGE-GANEFF Gimer a donné pouvoir à Mme SAVY Sylvie ;

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; Mme GAUBIL Christine ; M. CARRASCO Jérôme ;

Secrétaire : M. DECALONNE Thomas

Liste des délibérations		Décision
N° 25-03-04/D01	Opération d'investissement dans les emprises des routes départementales - Commune de Villeneuve-lès-Bouloc – Création d'une voie verte le long de la route de Caminas (RD45A) - Approbation du dossier de convention avec le Département- Demande de subvention	- À l'UNANIMITE des membres présents et représentés

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2025

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23/06/2020, Monsieur le Maire informe qu'il a exercé le pouvoir de délégation qui lui a été confié en matière de **Marchés publics** :

<i>Objet de la décision</i>	<i>Attributaires</i>	<i>Montants TTC</i>
Etudes bornage – Géomètre – Impasse communal	LBP	1 980.00 €
Tracteur polyvalent - KUBOTA	CRAVERO	40 440.00 €
Acquisition parcelle pour création voie verte – Route de Carminas	GIL Marie-Pierre	17 056.00 €

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23/06/2020, Monsieur le Maire fait le compte-rendu des décisions prises :

- Notification(s) de subvention(s) :
 - Acquisition de mobilier et d'équipements divers pour l'école et la médiathèque (CD31) : 4 243.21 €

- Subvention(s) reçue(s) :
 - Travaux de changement des menuiseries à l'école (CD31) : 10 006.83 €
 - Acquisition de matériel informatique pour la Mairie (CD31) : 756.84 €

1- Opération d'investissement dans les emprises des routes départementales - Commune de Villeneuve-lès-Bouloc – Création d'une voie verte le long de la route de Caminas (RD45A) - Approbation du dossier de convention avec le Département - Demande de subvention

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet établi par la Communauté de Communes du Frontonnais relatif à la création d'une voie verte le long de la route de Caminas (RD45A), sur le territoire de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc.

Ce projet, situé en agglomération, a pour objectif de sécuriser les modes doux à la fois piétons et cycles par la création d'une voie verte et une traversée sécurisée pour rejoindre le chemin de Grisou et la route départementale 30.

Monsieur le Maire précise que cet aménagement se situe, sur le domaine public du Département, et qu'il convient de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, avec le Conseil Départemental, afin de pouvoir engager les travaux correspondants.

Le montant des travaux devant être supporté par la Commune est estimé à 325 992,00 € HT soit 391 190,40 € TTC, selon le devis estimatif figurant dans le dossier technique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette opération sera inscrite au budget d'investissement 2025 de la commune.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés

- **D'approuver le dossier technique relatif à l'aménagement projeté ;**
- **D'approuver le projet de convention proposé ;**
- **D'inscrire les crédits des travaux correspondants au budget 2025 de la Commune ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Président du Conseil Départemental une convention pour la création d'une voie verte le long de la route de Caminas (RD45A), sur le territoire de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc ;**
- **De solliciter l'aide du Conseil Départemental et/ou tout autre organisme pour les travaux, représentant un montant de 325 992,00 € HT, restant à la charge de la commune ;**

2- Questions diverses

1- Compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2024 et le tableau des emprunts. Il rappelle la commission finances élargie à tout le conseil, prévue le 18/03 pour une analyse approfondie.

2- Maison Médicale Communale : projet d'extension

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été interpellé par les professionnels de santé actuellement en exercice sur notre Maison médicale pour la faire évoluer en maison de santé. En effet, ils ont alerté M. GALLINARO sur le fait que l'exercice libéral de la médecine tend à disparaître au profit des maisons de santé pluridisciplinaires.

Pour ce faire, il convient dans un 1^{er} temps de trouver un nouveau médecin. En effet, le Dr Kharoubi a exprimé son souhait de terminer sa carrière sans intégrer ce type de structure. André GALLINARO rappelle que la maison médicale a été construite avec une possibilité d'extension. La réflexion sur cette dernière est donc en cours et après consultation des besoins des professionnels de santé, elle porterait sur la création de :

- un cabinet de Kinésithérapeutes avec un endroit pour stocker leur matériel et des box pour recevoir les patients (pas de piscine) ;
- un local pour un médecin,
- un local pour un auxiliaire médicale ;
- un local éventuellement partagé pour un/e psychologue et un/e orthophoniste et un/e psychomotricien/ne
- un local pour une orthoptiste.
- une salle de repos

⇒ soit une surface supplémentaire de 250 à 300 mètres carrés. L'agrandissement serait séparé de la MMC actuelle.

Au niveau des subventions, le Conseil Départemental 31 a arrêté les prêts à taux 0%. Une subvention est possible en déduisant le montant annuel des loyers. La demande de subvention sera faite pour l'année 2026, car un dépôt du permis de construire avant le 30/04 de l'année N est nécessaire pour que le dossier soit éligible. Il sera également possible de demander une aide auprès de la Région.

La consultation des Assistants à Maitrise d'Ouvrage (AMO) est en cours. L'objectif est de compléter le programme et de pouvoir choisir les architectes pour juin 2025 pour envisager des travaux dès 2026.

Après une discussion ouverte avec l'ensemble des présents, le projet est accueilli favorablement par tous. André FAGGION demande si le bâtiment sera « tout béton » ou le choix de matériaux à impact environnemental moins fort sera fait. Réponse : comme pour tous les bâtiments construits ces dernières années, l'axe économie d'énergie et impact foncier et environnemental sera pris en compte.

Thaddée PATTYN demande la confirmation qu'après la construction la structure pourra passer de Maison médicale à Maison de santé pluridisciplinaire. Réponse : La modification sera à l'initiative du corps médical. La construction prendra comme objectif que cela soit possible sans travaux.

3- Photovoltaïque/boulodrome

L'installation solaire a été réalisée en février sur les bâtiments Médiathèque, Ateliers Municipaux, Maison des Activités. Tout est en état de fonctionnement. Une supervision est installée pour un suivi quotidien avec des remontées d'alerte en cas de dysfonctionnement.

En ce qui concerne le boulodrome, le dossier est en cours d'étude.

André FAGGION préconise d'étudier 3 scénarios.

- Autoconsommation totale
- Autoconsommation + revente du surplus au Syndicat des eaux
- Autoconsommation + revente du surplus aux habitants (voisins)

Jacques OF a fait la demande auprès des entreprises consultées et elles doivent faire un retour sur le financier, sur l'investissement et les démarches administratives associées.

4- Projet Ecole

Thomas DECALONNE rappelle qu'un groupe de travail municipal est en train d'y travailler, il présente succinctement la feuille de route définie lors de la réunion du 06/02/2025, et les axes prioritaires, notamment le recueil des besoins auprès de tous les utilisateurs.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 06/03/2025.

Le conseil départemental maintient les subventions pour les projets scolaires cumulable avec un projet supérieur à 70 000€.

L'objectif est le lancement du marché de maîtrise d'œuvre courant 2026.

5- Place Publique- Mairie précédente

André GALLINARO rappelle que suite au retard pris dans les travaux de la nouvelle mairie, le devenir de la mairie précédente a été mis en attente.

A ce jour, spontanément, nous avons eu 2 propositions d'habitants de la commune :

- La 1^{ère}, présentée par 2 sœurs, consiste en la création d'un local multiservices, distribution de produits locaux, laitiers, colis viande etc... un espace permettant le télétravail.
- La 2^{ème} est un restaurateur qui proposerait de la restauration sur place du mercredi midi au dimanche midi, avec un service plus qualitatif le soir.

Messieurs GALLINARO et HINAUX leur ont demandé de préparer une présentation précise à l'attention du groupe de travail du projet.

6- Résidences séniors

Il est nécessaire de faire appel à un AMO pour effectuer une évaluation du projet et pouvoir définir le porteur du projet (privé ou public ?)

7- Inauguration nouvelle mairie

Monsieur le Maire rappelle la date de l'inauguration de la nouvelle Mairie le 12/04/2025. Monsieur le Préfet a répondu présent. Le discours se fera sur le parvis, le personnel a été sollicité pour aider à l'organisation de cette journée, libérant ainsi les élus pour effectuer les visites. Un cocktail déjeunatoire (buffet) sera proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, André GALLINARO

Le Secrétaire de séance, DECALONNE Thomas

